



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 39

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 211) — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules (plaques d'immatriculation des parcs du Manitoba)/The Drivers and Vehicles Amendment Act (Manitoba Parks Licence Plates).*

(M. NESBITT)

M. le *ministre* WIEBE dépose le rapport annuel de la Commission des droits de la personne du Manitoba et du Tribunal d'arbitrage des droits de la personne pour l'année se terminant le 31 décembre 2022.

(Document parlementaire n° 81)

M. SIMARD, *ministre du Sport, de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme*, fait une déclaration au sujet du 40^e anniversaire du centre Mentoring Artists for Women's Art (MAWA).

M. LAGASSÉ fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} DELA CRUZ, MM. BALCAEN et SANDHU, M^{me} HIEBERT ainsi que M. le *ministre* MOSES font des déclarations de député.

La pétition qui suit est présentée et lue devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SALA voulant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. EWASKO voulant que la motion principale soit remplacée par ce qui suit :

Que l'Assemblée déplore que le gouvernement néglige les priorités des Manitobains dans son budget étant donné :

- a) qu'il met en place des mesures qui n'ont pas été mentionnées pendant la dernière campagne électorale tenue il y a à peine six mois;
- b) qu'il met en place des mesures fiscales qui divisent les Manitobains en deux groupes, soit les gagnants et les perdants;
- c) qu'il omet de faire des investissements dans des domaines essentiels, notamment la croissance économique, les ressources médicales d'urgence, la construction de nouvelles infrastructures vouées à l'enseignement et à la garde d'enfants et d'autres infrastructures essentielles, y compris des routes, des ponts et des voies navigables, la protection et la conservation de l'environnement ainsi que la sécurité publique;
- d) qu'il néglige de répondre adéquatement à la crise actuelle du coût de la vie et de prendre des mesures à l'égard de l'endettement croissant de la province et des répercussions de la hausse des coûts d'intérêt;
- e) qu'il ne rend pas entièrement compte des coûts des décisions qu'il a prises et des dépenses qu'il a engagées depuis le 3 octobre 2023;
- f) qu'il trahit la confiance que les Manitobains lui ont accordée, comme le démontrent toutes ces actions,

et que le gouvernement provincial ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

MM. JOHNSON, LOISELLE, PERCHOTTE, MALOWAY, NARTH et BRAR ainsi que M^{mes} HIEBERT et CHEN interviennent. M. KING exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey